

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

ID : 026-212601439-20240411-2024\_17-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DROME

Séance du 11 Avril 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	09
Pouvoirs	03
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation  
04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre-----  
le 11 Avril à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : BORRAS Isabelle, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy et RIOU Gaëtan

Absents excusés : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane et VALLERANT Jacques

Pouvoirs : SERREE Stéphane à BORRAS Isabelle, VALLERANT Jacques à DUMOULIN Patrick et AGERON Jérémy à ORLOWSKI François.

Secrétaire de séance : RIOU Gaëtan

N° 2024-17

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 – BP principal

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion 2023 du Budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du Budget principal dressé par le Comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux soussignés.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,  
le 12/04/2024

Le Maire,

Agnès GENTHON

